CAPEPS HORIZON | FICHE THÉMATIQUE : FINALITÉ DE L'EPS

ÉCRIT 1 — HISTOIRE DE L'EPS

◇ 1880–1945 — Une finalité hygiéniste, militariste et morale

Dans cette première phase, l'EPS n'est pas envisagée comme une discipline scolaire autonome avec des finalités éducatives claires. Elle est plutôt un outil au service d'objectifs extérieurs à l'élève :

- Préparer des corps robustes pour le travail industriel
- Former des citoyens disciplinés pour la République
- Éduquer à la propreté, à la droiture, à l'ordre

Les finalités sont donc hygiéniques, médicales et patriotiques. Le corps est perçu comme un objet à corriger, à muscler, à aligner. On veut éviter les déviations, les faiblesses, les troubles posturaux. L'EPS ne vise pas le développement personnel de l'élève, mais sa conformité aux attentes sociales et nationales. La notion même de "finalité éducative" est quasiment absente du vocabulaire scolaire : l'EPS est un moyen, pas une fin. Les contenus sont donc centrés sur l'utilité sociale immédiate (discipline, endurance, respect de l'ordre), avec très peu de place pour la subjectivité, l'expression ou l'autonomie.

◇ 1946–1983 — Une finalité tournée vers la performance et la formation compétitive

Dans l'après-guerre, l'EPS connaît une profonde mutation : il ne s'agit plus seulement de répondre à des enjeux d'hygiène ou de discipline, mais de préparer des corps efficaces, résistants et performants. L'élève devient un sujet à entraîner, capable de développer ses aptitudes physiques, psychiques et sociales dans une logique de rendement et de dépassement de soi.

L'EPS s'affirme alors comme un terrain privilégié d'amélioration de la condition physique, mais aussi comme un espace d'initiation aux exigences de la compétition : apprendre à se confronter, à respecter les règles, à accepter la victoire comme la défaite. Les valeurs de citoyenneté et de coopération sont intégrées dans une perspective de performance collective autant qu'individuelle. Le but est clair : briller sur la scène sportive internationale. Les Instructions Officielles de 1967 marquent un véritable tournant : l'EPS participe désormais à la formation complète de la personne, inscrite dans un projet éducatif global. On y retrouve une conception où la culture de l'effort, le goût du défi et la responsabilité face à la tâche prennent une place centrale.

Les finalités deviennent plurielles, mais toutes convergent vers une logique de progress et d'efficacité :

- Développement corporel et optimisation des capacités physiques
- Connaissance et maîtrise de soi dans l'effort
- Gestion des émotions face à la confrontation
- Socialisation par la compétition et la coopération
- Goût de l'effort et dépassement personnel
- Responsabilité individuelle et collective dans la réussite

Cette période correspond également à la montée en puissance de la réflexion didactique : les contenus d'enseignement doivent désormais être légitimés par les finalités visées. L'EPS commence à affirmer son identité disciplinaire autour d'une question centrale : comment développer la performance et former à la compétition tout en gardant une dimension éducative ?

◇ 1983 à nos jours — Une finalité éducative assumée, responsabilisante et complexe

Depuis les années 1980, les finalités de l'EPS se stabilisent autour d'un trépied fondamental :

1. Développer des compétences motrices dans la diversité des APSA
2. Former des citoyens responsables et autonomes
3. Contribuer à la santé, au bien-être et à l'émancipation de chacun

L'EPS est désormais inscrite dans une logique de compétence, de parcours et de sens. Elle participe à l'acquisition du socle commun, aux parcours éducatifs (santé, citoyenneté, avenir), et aux politiques d'égalité, d'inclusion, de lutte contre le harcèlement.

Mais cette complexification des finalités génère aussi de l'instabilité :

- Les enseignants doivent articuler de multiples attendus : motricité, autonomie,éthique, réflexion, coopération...
- Les élèves peuvent perdre le sens de l'action si les objectifs ne sont pas clairs
- Les injonctions contradictoires (compétence vs plaisir, individualisation vs exigence) rendent la tâche complexe

Aujourd'hui, l'EPS est reconnue comme une discipline à finalité éducative, mais cette finalité est en tension entre performance, épanouissement, conformité et liberté. La question centrale devient alors : quel élève voulons-nous former à travers le corps ?

Définitions & accroches introductives

« Les finalités et les valeurs de l'EP sont mouvantes et fluctuantes, totalement tributaires du contexte sociopolitique et économique. » — *Pierre Arnaud (2000),*

« L'éducation physique sera scientifique ou ne sera pas. » — *Pierre Parlebas, Pour une épistémologie de l'éducation physique (1971)*

« J'entends par ce mot les façons dont les hommes, société par société, d'une façon traditionnelle, savent se servir de leur corps. » — *Marcel Mauss, « Les techniques du corps », Journal de psychologie (1936, communication de 1934)*

« L'éducation est l'action d'une culture sur une nature. »— *Jacques Ulmann, La nature et l'éducation (1966)*

« l'objectif [...] est de faire acquérir à chaque élève un bagage technique » — *Pierre Arnaud, Techniques sportives et culture scolaire (1996)*

PÉRIODE 1880–1945

➤ Références institutionnelles

- « L'enseignement de la gymnastique est obligatoire dans tous les établissements d'instruction publique de garçons, dépendant de l'État, des départements et des communes. » — *Loi du 27 janvier 1880, art. 1er.*
- « La gymnastique » figure parmi les matières de l'enseignement primaire ; la loi mentionne également « Pour les filles, les travaux à l'aiguille. » — *Loi du 28 mars 1882, art. 1*
- « la gymnastique et les exercices militaires » — *Décret de 1882 relatif à l'instruction militaire et à la création de bataillons scolaires, rappelant l'art. 1er de la loi du 28 mars 1882.*
- « Tout établissement public d'instruction primaire ou secondaire [...] pourra, sous le nom de bataillon scolaire, rassembler ses élèves pour les exercices gymnastiques et militaires » — *Décret de 1882 relatif à l'instruction militaire et à la création de bataillons scolaires, art. 1er.*
- « Toute leçon d'éducation physique doit être donnée en plein air, ou, si le temps est mauvais, dans un préau largement ouvert. » — *Instructions officielles du 20 juin 1923, écoles primaires élémentaires*

➤ Références conceptuelles

- « Laisser à la jeunesse, la liberté de s'exercer comme bon lui semble (...) c'est aboutir fatalement à l'anarchie. » — *Georges Demenÿ, Les bases scientifiques de l'éducation physique (1902)*
- « Être fort pour être utile. » — *Georges Hébert, devise de la méthode naturelle, L'éducation physique ou l'entraînement complet par la méthode naturelle (1912).*
- « J'entends par ce mot les façons dont les hommes, société par société, d'une façon traditionnelle, savent se servir de leur corps. » — *Marcel Mauss, « Les techniques du corps » (1936, communication de 1934).*
- « L'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. » — *Émile Durkheim, Éducation et sociologie (1922).*

➤ Références praticiennes et expériences de terrain

- « Un commandant, un démonstrateur, (...) qui compte et bat la mesure. » — *Pierre Arnaud, Les savoirs du corps (1983),*
- « L'enseignement était extrêmement directif. » — *Michon et Caritey, Histoire orale d'une profession : les enseignants d'EP (1998)*
- « Le sport est le culte volontaire et habituel de l'exercice musculaire intensif appuyé sur le désir du progrès et pouvant aller jusqu'au risque. » — *Pierre de Coubertin, Pédagogie sportive (1922), p. 7.*

PÉRIODE 1946–1983

➤ Références institutionnelles

- « former un homme d'action » — *Instructions officielles d'éducation physique de 1945,.*
- « L'instruction est obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans révolus pour les enfants des deux sexes français et étrangers » — *Ordonnance n°59-45 du 6 janvier 1959, art. 1er.*
- « L'EP ne doit plus être confondue avec certains des moyens qu'elle utilise » ; « les activités ne sont pas pratiquées pour elles-mêmes mais en fonction d'intentions éducatives ». [Extraits cités par le rapport du jury CAPEPS 2022] — *Circulaire du 19 octobre 1967, Instructions officielles d'EPS*
- « développer les pouvoirs de l'enfant, du jeune homme ou de la jeune fille, et l'encourager à s'exprimer mieux. » — *Circulaire du 19 octobre 1967, « Maîtrise du corps »*
- « Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation. » — *Loi n°75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation, art. 1er.*

➤ Références conceptuelles

- « L'éducation physique sera scientifique ou ne sera pas. » — *Pierre Parlebas, Pour une épistémologie de l'éducation physique (1971)*
- « Le sport n'est pas éducatif en lui-même, il le devient. » — *Maurice Baquet, Éducation sportive, initiation et entraînement (1942)*
- « L'EP est une discipline originale dont l'objet est l'enrichissement de la motricité sous toutes ses formes. » — *Jean Le Boulch (1961),*

• « Organisation signifiante du comportement moteur. La conduite motrice est le comportement moteur en tant qu'il est porteur de signification. » — *Pierre Parlebas, Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice (1981).*

➤ Références praticiennes et expériences de terrain

• « La danse et les activités d'expression (mime) constituent également une puissante motivation pour le développement psychomoteur des jeunes en favorisant l'expression et la création personnelles. » — *Circulaire du 19 octobre 1967, Instructions officielles d'EPS.*

• « La leçon d'éducation physique dans sa première partie était cette fameuse leçon suédoise : bras, jambes, tronc, combiné, dissymétrique. » — *Michon et Caritey, Histoire orale d'une profession : les enseignants d'éducation physique (1998),*

• « sport de l'enfant » — *Robert Mérand (1969).*

PÉRIODE 1983 À NOS JOURS

➤ Références institutionnelles

• « C'est de l'éducation de la personne et du futur citoyen qu'il s'agit. »— *Instructions officielles du collège (1985)*

• « L'EPS et la participation à l'AS sont deux occasions de contribuer à l'éducation à la citoyenneté"— *Programme EPS de sixième, arrêté du 18 juin 1996*

• « former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre-ensemble. » — *Programmes EPS cycles 2–4, BO spécial n° 11 du 26 novembre 2015*

• « Elle assure l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. » — *Programmes EPS cycles 2–4, BO spécial n° 11 du 26 novembre 2015*

• « L'éducation physique et sportive initie au plaisir de la pratique sportive. » — *Programmes EPS cycles 2–4, BO spécial n° 11 du 26 novembre 2015*

• « L'éducation physique et sportive vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire. » — *Programme EPS du lycée général et technologique, BO spécial n°1 du 22 janvier 2019.*

➤ Références conceptuelles

• « l'objectif [...] est de faire acquérir à chaque élève un bagage technique » — *Pierre Arnaud, Techniques sportives et culture scolaire (1996)*

• « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » — *Organisation mondiale de la santé, Constitution de l'OMS (1946).*

• « L'histoire de l'EP depuis la 2nd guerre mondiale telle qu'elle s'est opérée à travers les transformations scolaires successives est celle d'une démocratisation relative. » — *M. Attali et J. Saint-Martin, L'éducation physique de 1945 à nos jours : les étapes d'une démocratisation (2004)*

• « L'EP est condamnée à épouser l'air du temps. » [citation transmise dans le corpus] — *Didier Delignières et C. Garsault, travaux sur l'EPS et ses finalités (1996)*

➤ Références praticiennes et expériences de terrain

• « Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités » — *Programmes EPS cycles 3 et 4, BO spécial n°11 du 26 novembre 2015.*

• « sport de l'enfant » — *Robert Mérand (1969),*

• « L'enseignement était extrêmement directif. » — *Michon et Caritey, Histoire orale d'une profession : les enseignants d'éducation physique (1998),*